



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MAIRIE DE SAMATAN  
DÉPARTEMENT DU GERS

PV n° 05-2017

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 4 MAI 2017

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni le quatre du mois de mai deux mille dix sept, à vingt et une heures, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEBVRE, Maire de SAMATAN.

Date de convocation du conseil et affichage : 26/04/2017

Date d'affichage du compte rendu : 11/05/2017

Conseillers municipaux : 19  
Conseillers municipaux en exercice : 19  
Présents : 13  
Votants : 13

\*Présents :

Mesdames : BENEDET. CHAMBERS. DAIGNAN. DUPIRE. GIMENEZ. ROUDIE.  
Messieurs: BESSAT. DARNAUD. DUVAL. LAFFONTAN. LEFEBVRE. LONG. VILLEMUR.

\*Absents/excusés ayant donné procuration:

Néant

\*Absents/excusés n'ayant pas donné procuration:

Messieurs BONNEIL. FACCA. MASSIOT. VILLATE.  
Mesdames GINTRAND. JANEL.

M Pierre LONG est élu secrétaire de séance

\*\*\*\*\*

**RAPPEL ORDRE DU JOUR**

1. *Approbation du PV de la séance du 28.03.2017*
2. *Prescription mise en compatibilité du PLU au projet d'intérêt général de « pôle médico social »*
3. *Acceptation du don du Salon des Antiquaires pour l'achat d'un défibrillateur pour la salle des fêtes*
4. *Création des postes pour les saisonniers – saison estivale 2017*
5. *Précisions tarifs et modalités de location des salles communales*
6. *Questions diverses*

**La séance du conseil municipal est ouverte à 21h00**

### 1. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 28.03.2017

Le procès-verbal du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité des élus présents.

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	<b>DÉCISION</b>	<b>ADOPTÉE</b>	<b>À</b>
13	13	0	0	<b>L'UNANIMITE</b>		

### 2. PRESCRIPTION MISE EN COMPATIBILITE DU PLU AU PROJET D'INTERET GENERAL DE « POLE MEDICO SOCIAL »

Monsieur le Maire explique qu'une partie du bâtiment du pôle médicosocial va être construit sur une zone intitulée « NLs » au regard de notre Plan Local d'Urbanisme. Or notre règlement de la zone NLs ne permet pas la construction de ce type de bâtiment qui accueillera la maison de santé pluriprofessionnelle (MSP), une MSP selon l'interprétation des services de l'Etat n'étant pas considéré comme un service public mais comme une activité privée lucrative. Après une réunion à la préfecture avec la Direction Départementale des Territoires, il est apparu nécessaire de modifier le PLU actuel et ce même si nous sommes en pleine procédure de révision de notre PLU.

Cette procédure s'appelle une « mise en compatibilité du PLU au projet d'intérêt général de Pôle Médico-Social ». Elle s'appelait autrefois « modification simplifiée » et elle avait déjà été utilisée lors du précédent mandat pour l'hôtel qui devait être construit près du lac, par exemple. Les délais pour cette procédure sont estimés à 6 mois environ.

Considérant que ce projet n'est pas réalisable en raison des dispositions actuelles du Plan Local d'Urbanisme et que le conseil municipal considère ce projet comme présentant un caractère d'intérêt général, le conseil municipal décide, après en avoir délibéré :

- de lancer la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme,
- de donner son accord au Maire pour lancer les procédures relatives à cette mise en compatibilité.

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	<b>DÉCISION</b>	<b>ADOPTÉE</b>	<b>À</b>
13	13	0	0	<b>L'UNANIMITE</b>		

### 3. ACCEPTATION DU DON DU SALON DES ANTIQUAIRES POUR L'ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR POUR LA SALLE DES FETES

Après 36 éditions, l'association « Salon des Antiquaires » doit arrêter son activité. Les membres du bureau ont fait savoir qu'ils souhaitent faire un don à la commune pour acheter un défibrillateur et l'installer dans la salle des fêtes, l'objectif étant de sécuriser les manifestations qui se déroulent dans cette salle.

Un devis a été sollicité et s'élève à près de 2000€ TTC. Cette somme sera donc versée par l'association Salon des Antiquaires à la commune. Le reliquat restant sur le compte de l'association, sera versé, comme les statuts de l'association le prévoient aux associations caritatives locales.

Monsieur le Maire, habilité par le conseil municipal, accepte ce don affecté.

Les élus du conseil municipal saluent unanimement cette initiative et remercient les bénévoles de l'association qui se sont succédés pour faire vivre cet évènement samatanais pendant ces 36 années.

#### 4. CREATION DES POSTES POUR LES SAISONNIERS – SAISON ESTIVALE 2017

Monsieur LAFFONTAN explique qu'afin de mettre en place la saison estivale, il est nécessaire que le conseil municipal crée les postes nécessaires à la gestion des équipements de loisirs (base, piscine, camping) et au remplacement des agents municipaux en congés à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017. Ces propositions tiennent compte de la fermeture de la baignade au lac pour l'été 2017 et ont été faites après une réunion de travail qui a eu lieu ce jour.

<b>Nature des fonctions période et durée hebdo</b>	<b>Nombre agents</b>	<b>Grade</b>
Piscine BEESAN – BPJEPS ou MNS Juin – septembre	1	Educateur des APS 7 <sup>e</sup> échelon (catégorie B)
Piscine BNSSA Juillet / août	3 par mois	Educateur des APS 2 <sup>e</sup> échelon (catégorie B)
Surveillant entrées et suppléance régie Piscine et camping Juillet / août	2 par mois	Adjt technique 1 <sup>e</sup> échelon - (catégorie C)
Agent d'entretien base piscine et camping Juillet / Août	1 par mois	Adjt technique 1 <sup>e</sup> échelon - (catégorie C)
Agent d'entretien des équipements collectifs et espaces verts 35h Juin- juillet	2 par mois	Adjt technique 1 <sup>e</sup> échelon - (catégorie C)
Agent d'entretien des équipements collectifs et espaces verts 35h Août	1	Adjt technique 1 <sup>e</sup> échelon - (catégorie C)
Agent d'entretien des locaux de l'espace culturel et autres bâtiments communaux Du 22 mai au 15 septembre	1 par mois	Adj technique 1 <sup>e</sup> échelon - (catégorie C)
Agent d'entretien des locaux de la mairie 28 juin 15 septembre	1	Adjt technique 1 <sup>e</sup> échelon - (catégorie C)
Gestion des campings cars Juillet à décembre 10h	1 par mois	Adjt technique 1 <sup>e</sup> échelon - (catégorie C)

Après avoir entendu ces explications, le conseil municipal décide à l'unanimité

- De créer les postes tels que présentés ci-dessus,
- De prévoir les crédits nécessaires au budget 2017,

Détail du vote

Votants 13	Pour 13	Contre 0	Abstention 0	<b>DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE</b>
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

## 5. PRECISIONS TARIFS ET MODALITES DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Actuellement les salles communales sont mises à disposition gratuitement des associations locales.

Mais la définition des associations « locales » n'est pas claire, il est nécessaire de définir ce terme précisément. Monsieur le Maire propose que soient reconnues locales les associations réunissant les conditions **cumulatives** ci-dessous :

- ayant leur siège sur Samatan (ou une antenne locale sur Samatan pour les associations caritatives),
- organisant des activités régulièrement sur le territoire communal (tout au long de l'année ou chaque année de façon récurrente),
- ayant signé la charte des associations pour l'année en cours,
- conviant chaque année les élus municipaux à leur assemblée générale,
- dont l'intérêt général est reconnu par le conseil municipal par le versement d'une subvention,

Le conseil municipal propose de modifier les tarifs en vigueur de la façon suivante, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

### **LOCATION DE SALLES (en gras les modifications)**

#### **HALLE AU GRAS**

<b>Désignation</b>	<b>Tarifs</b>
♦ Associations locales (uniquement et exceptionnellement)	Gratuit (mais avec caution de 300€)

#### **SALLE DES FÊTES**

<b>Désignation</b>	<b>Tarifs</b>
♦ <b>Location ½ journée</b>	<b>200 €</b>
♦ <b>Location pour 1 jour (1 jour+ 1 soir)</b>	<b>400 €</b>
♦ <b>Location pour 2 jours</b>	<b>600 €</b>
♦ <b>Location pour 3 jours</b>	<b>750 €</b>
♦ Chauffage par journée (non divisible)	100 €
♦ Caution	300 €
♦ Associations locales	Gratuit

#### **MEZZANINE SALLE DES FETES**

<b>Désignation</b>	<b>Tarifs</b>
♦ <b>Location journée</b>	<b>60 €</b>
♦ Caution	200 €

#### **HALLE À LA VOLAILLE**

<b>Désignation</b>	<b>Tarifs</b>
♦ Location soirée ou journée	200 €
♦ Caution	300 €
♦ Associations locales	Gratuit

**SALLE DE SPECTACLE JEAN CLAUDE BRIALY**

Désignation	Tarifs
<b>Etablissements scolaires</b>	
♦ Etablissements scolaires samatanais	Gratuit
♦ Etablissement scolaires de la communauté de communes (hors Samatan)	50 €
♦ Etablissements scolaires collège ou lycée	100 €
♦ Caution	100 €
<b>Associations ou entreprises</b>	
♦ Associations locales	gratuit
♦ Location par demi-journée	500€
♦ Caution	1 000€

**MATÉRIEL COMMUNAL**

Désignation	Tarifs
♦ la chaise	0,50 €
♦ la table	2 €
♦ le banc	1 €
♦ la benne pour évacuer les déchets verts	50 €
♦ Caution	150 €

**CHAPITEAUX**

Désignation	Tarifs
♦ Associations locales	gratuit
♦ <b>Autres associations</b>	
<b>Location par journée :</b>	
<b>Petit chapiteau (4X5m)</b>	<b>200€</b>
<b>Grand chapiteau (12x5m)</b>	<b>400€</b>

**Attention les chapiteaux ne seront montés que sur le territoire communal.**

**MINIBUS PUBLICITAIRE**

Désignation	Tarifs
♦ <b>Associations locales – tarif journalier</b>	<b>20€</b>

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	<b>DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE</b>
13	13	0	0	

Monsieur le Maire explique également aux élus que la mise à disposition de la halle à la volailles pour le loto géant, organisé par une association caritative nationale serait exceptionnellement gratuite en 2017. Cependant, si cette manifestation devait se poursuivre sur 2018 et après, la mise à disposition serait payante, car on ne peut pas considérer cette association comme « locale » au regard des critères préétablis plus haut.

Monsieur le Maire en profite pour saluer le travail des agents du service technique très souvent sollicités pour le montage des chapiteaux et qui ont acquis à ce titre technicité et efficacité saluée récemment par des professionnels, lors d'une formation organisée sur la commune relative au montage de structures démontables.

## **6. QUESTIONS DIVERSES**

### **✓ TABLEAU DE PERMANENCE DES ELECTIONS**

Il circule pour être complété.

### **✓ PROJET DE LOTISSEMENT ROUTE DE CAZAUX – M DURAND – TERRAIN CAUVIN CLERMONT**

Monsieur le Maire rappelle la réunion de travail du conseil municipal qui a eu lieu à ce sujet en présence du lotisseur et du géomètre. Les plans sont projetés pour que tous les élus puissent, une seconde fois, les examiner. Ce lotissement qui devrait se réaliser en plusieurs phases pourrait accueillir jusqu'à 300 habitants. Il est donc nécessaire que le lotisseur et la mairie collaborent sur ce projet afin qu'il prenne une plus-value qualitative. Les questions de requalification des entrées de ville, de plan de circulation du quartier, de projet urbain partenarial pour la création des réseaux, devront donc être examinées attentivement par la municipalité.

### **✓ FIN DE MISE A DISPOSITION DE JEAN CLAUDE DEMARIA**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la décision de la mairie de SIMORRE de ne pas créer de poste pour le recrutement de Jean Claude DEMARIA tel qu'envisagé au départ. Après une période d'un an et trois mois de mise à disposition de la commune de Samatan à la commune de Simorre, Monsieur DEMARIA réintègre donc les effectifs de la mairie de SAMATAN.

### **✓ MONSIEUR LE MAIRE RAPPELLE LES EVENEMENTS A VENIR SUR LA COMMUNE :**

- Commémoration du 8 mai
- 17-18 MAI – ronde de l'ISARD (course cycliste de l'Union Cycliste Internationale)
- 10 juin film documentaire sur Marcel Dartigues
- 7-9 juillet Rock n porc à Lombez – en cas de pluie la manifestation pourrait se dérouler à Samatan à la halle à la volaille. Les agents communaux ne seront pas mis à contribution. Les élus acceptent ce principe à l'unanimité.

**Liste des délibérations prises lors de la séance du 04/05/2017**

- 1- Mise en compatibilité du PLU au projet d'IG du PMS
- 2- Création de postes saisonniers
- 3- Tarifs salle communale à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017

**Liste des décisions prises**

Don du Salon des Antiquaires pour installer un DSA salle des fêtes (2000€)

H. LEFEBVRE	H. DUPIRE	JP. LAFFONTAN	J. ROUDIE
AI. BESSAT	M. Ch. BISOGNANI	A. DUVAL	N. GIMENEZ
P. LONG	C. DAIGNAN	D. VILLEMUR	A. BENEDET
F. DARNAUD	M. JANEL Absente	V. MASSIOT Absent	J. FACCA Absent
JL BONNEIL Absent	D. VILLATE Absent	C GINTRAND BOUSQUET Absente	